

## **Notre régime de retraite en danger ?**

En janvier, Rolls Royce Canada (RRC) a fait une annonce au sujet des options de régimes de retraite disponibles à ses employés non-syndiqués. Actuellement certains d'entre eux participent à un régime a Prestations Déterminées (PD), alors que d'autres ont un régime a Contributions Déterminées (CD)

Les fonds pour financer l'un ou l'autre des régimes de retraite (PD ou CD) proviennent des même sources, soit: les contributions de l'employé plus celles de l'employeur .Cet argent est investi en bourse et dans des obligations et doit rapporter des intérêts ou des dividendes pour aider à financer nos régimes de retraite. Dans le cas des contributions déterminées (CD), c'est l'employé qui choisit où investir. S'il a mal investi l'argent de sa retraite ou si la bourse dégringole, sa retraite sera simplement plus pauvre ou il la prendra plus tard. Dans le cas des prestations déterminées (PD), comme le nôtre, c'est l'employeur qui a la responsabilité d'investir l'argent des caisses de retraite et si l'argent investi ne rapporte pas assez d'intérêts, l'employeur doit payer.

RRC a annoncé, qu'à partir du 1er février 2009, tous les nouveaux employés non-syndiqués n'auront plus l'option de joindre le régime PD et seront automatiquement inscrits dans le régime CD. Le document explique que ce changement « fait partie d'une politique globale de Rolls Royce pour s'éloigner progressivement des régimes PD afin de réduire l'impact des régimes de retraite sur ses résultats financiers à long terme. »

Même si cette décision s'applique seulement aux employés non-syndiqués nouvellement embauchés, il semblerait que la compagnie ait l'intention d'imposer la même politique à tout le personnel syndiqué dans les prochaines négociations. Il vaut la peine de se souvenir que depuis plusieurs années la compagnie demande la conversion de notre régime PD vers un régime CD. Dans les négociations de 2006, c'est la forte opposition de nos membres qui a réussi à contrecarrer les efforts de la compagnie.

Dans la période de volatilité économique où nous vivons, la valeur du marché boursier a nettement diminué. Un régime PD peut protéger la pension des membres malgré la récession économique. Il n'y a cependant aucune protection du genre pour les membres d'un régime CD. Si l'argent investi par les employés, pour leur retraite, subit une baisse de rendement ou résulte en perte financière, la compagnie n'a aucune responsabilité à couvrir le déficit ou les pertes encourues. C'est pour cette raison que RRC opte pour un régime CD.

Si RRC réussit à imposer à ses employés syndiqués le régime annoncé pour son personnel non-syndiqué, il y aura des conséquences graves pour nos membres. Accepter de mettre en place un régime à contributions déterminées, pour les nouveaux employés embauchés après la signature du contrat, permettrait à la compagnie de diviser les nouveaux des anciens membres. Les nouveaux membres se sentiraient trahis ce qui affaiblirait le syndicat et rendraient plus difficile de tous s'unir pour la défense de nos intérêts communs. De plus la sécurité financière de notre régime, ainsi que celle des participants devenant de moins en moins nombreux, serait compromise par un tel changement.

**Nous sommes unis, restons-le!**

Le comité de retraite

[tract/retraite/Danger/11fev09/20](#)